



Procès-verbal des décisions du Conseil Communautaire CC°3/2017

Séance(s) ordinaire(s) du 2 septembre 2017

Date de convocation : 22/08/2017

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2017 À 9H00

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE
DES ÎLES MARQUISES

enregistré le : 03 JAN 2018
sous le n°: 12

Elus présents (14) :

Félix BARSINAS	Président	Maire de Tahuata
Joseph KAIHA	Vice Président	Maire de Ua Pou
Etienne TEHAAMOANA	Délégué titulaire	Maire de Hiva Oa
Benoît KAUTAI	Délégué titulaire	Maire de Nuku Hiva
Henri TUIEINUI	Délégué titulaire	Maire de Fatu Hiva
Nestor OHU	Délégué titulaire	Maire de Ua Huka
François KOKAUANI	Délégué suppléant	Adjoint au maire de Tahuata
Mate BRUNEAU	Délégué titulaire	Conseiller au maire de Ua Pou
Ani PETERANO	Délégué titulaire	Adjoint au maire de Hiva Oa
Tania BONNO	Déléguée titulaire	Conseillère de Hiva Oa
Casimir TAMARII	Délégué suppléant	Conseiller de Nuku Hiva
Jocelyne PIRIOTUA	Déléguée titulaire	Conseillère de Nuku Hiva
Athanase PAHUTOTI	Délégué titulaire	Conseiller de Fatu Hiva
Florentine SCALLAMERA	Déléguée titulaire	Conseillère de Ua Huka

Elus absents excusés (1) :

Toti TEIKIEHUPOKO	Délégué titulaire	Adjoint au maire de Ua Pou
-------------------	-------------------	----------------------------

Invités :

Thierry HUMBERT	Chef de la Subdivision Administrative des îles Marquises
Bernard CHIMIN	Chef de la Circonscription Administrative des îles Marquises
Catherine ROCHETEAU	Directrice, Direction Polynésienne des Affaires Maritimes

Ont assistés au conseil :

Mareva KUCHINKE	Directrice Générale des Services, CODIM
Bertille ATA	Secrétaire comptable, CODIM
Mickaël FIDELE	Juriste, CODIM
Ranka AUNOA	Conseiller de Ua Huka

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Félix BARSINAS préside le conseil et Mme Mareva KUCHINKE agit à titre de secrétaire de séance.

1. ORDRE DU JOUR

Après présentation de l'ordre du jour par Monsieur le Président comme suit :

Séance ordinaire du samedi 2 septembre 2017 :

- Approbation du PV CC2-2017 des séances ordinaires des 26 et 27 mai 2017
- Présentation de la Compagnie de Formation Professionnelle 1 du RSMA-Pf
- La compétence restauration scolaire du 1^{er} degré
- Documentaire Patutiki : avancement du projet
- Intervention du ministre de la culture et de l'environnement (UNESCO, AMG)
- Hiva toa : avancement du projet de pêche
- Compte-rendus des déplacements à l'ONU et Fakarava
- Vote des délibérations

Une présentation de l'Action de l'État en Mer par le commissaire en chef de 2^{ème} classe est ajoutée à l'ordre de jour initial.

**Le Conseil Communautaire,
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

APPROUVE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 septembre 2017.

2. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL CC2-2017 DES SÉANCES DES 26 ET 27 MAI 2017

**Le conseil communautaire,
à l'unanimité des membres présents et représentés**

APPROUVE le procès verbal de la séance des 26 et 27 mai 2017.

3. RSMA

Intervenant(s) : Capitaine Philippe COINON, Commandant de la compagnie des Marquises du RSMA-Pf

Capitaine COINON présente le RSMA-pf qui dépend du ministère de l'outre-mer et dont la mission est la formation et l'insertion socio-professionnelle.

Le prochain recrutement est programmé en janvier 2018 avec le candidat ayant moins de 26 ans le jour du recrutement.

Le candidat recruté aura une seule formation de 10 mois, quelle que soit la filière. Aux Marquises, il y a 4 filières : polyvalent mécanique, restauration, bâtiment, maraîcher et horticulture. Les filières sont ouvertes aux Marquisiens.

Les formations en pêche en haute mer et le transport de personnel se font à Arue, Tahiti.

Les formations d'exploitation lagonnaire et le transport de personnel se font à Tubuai.

Si la demande est importante aux Marquises, une formation matelot pour embarquer sur les thoniers peut se faire aux Marquises.

Il existe aussi une filière sécurisée avec un contrat d'embauche à la fin de la formation : exemple d'un employeur qui sélectionne un jeune ayant besoin d'être formé.

Le RSMA travaille avec le SEFI et le CFPA. Pour le CFPA, le RSMA ne finance pas le logement du stagiaire.

Ceux qui veulent s'engager à une carrière militaire, le RSMA le fait à travers le cadre engagement défense.

Après exposé du Capitaine COINON,

**Le Conseil Communautaire,
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

APPROUVE le principe de faire appel au RSMA pour programmer des formations aux métiers de la pêche que les marquisiens pourront bénéficier aux Marquises.

4. ACTION DE L'ÉTAT EN MER

Intervenants : Gonzague AIZIER, Commissaire en chef de 2ème classe, Action de l'État en mer

Suite au séminaire de l'État organisé par le Chef de la Subdivision Administrative des Îles Marquises le 1^{er} septembre 2017 à Nuku Hiva, Monsieur **Gonzague** a été invité à présenter le rôle, les Actions de l'État en Mer (AEM).

L'Etat est chargé de la surveillance de la ZEE :

- Pour protéger la ressource halieutique polynésienne (poisson),
- Pour repérer le trafic de produits stupéfiants. Les Marquises se situent sur « l'autoroute de la drogue »

Les enjeux :

- La ZEE est un grand espace maritime
- La pêche polynésienne pas pleinement exploitée donc convoitée par la flottille étrangère pour franchir la ligne, là ou c'est interdit.

L'AEM préfère « cibler pour dissuader » car les moyens sont à Papeete en :

- Analysant des données électroniques (VMS). Un navire peut transiter dans la ZEE mais n'a pas le droit de pêcher.
- Vérifiant qu'un navire étranger ne pêche pas dans la ZEE

L'image satellite permet de vérifier une situation.

Outil possible avec le pays de mettre en place une attestation d'entrée dans la ZEE.

Dans la ZEE, un état côtier a 3 grands droits : l'exploitation des ressources, la protection de l'environnement et la recherche scientifique marine.

Clipperton est sous l'autorité du Haut-Commissaire en Polynésie française et est une autre ZEE et est très loin. Un avion ne peut pas partir de Papeete et revenir. L'État surveille l'atoll par satellite et a une convention avec le Mexique. Le problème se situe dans l'intervention car l'Etat envoi 1 bateau par an.

La surveillance s'applique aussi aux polynésiens. Si le Pays fait un zonage, l'Etat fera respecter ces règles aux navires polynésiens.

Après exposé du commissaire en chef de l'Action de l'État en Mer,

**Le Conseil Communautaire,
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

REMERCIE le commissaire en chef de l'Action de l'État en Mer pour l'avoir éclairé sur les actions, les enjeux et l'efficacité de l'État en mer.

5. LA COMPÉTENCE RESTAURATION SCOLAIRE DU 1 ER DEGRÉ

Intervenants :

Ivana SURDACKI	Directrice Générale Adjointe, SPC
Ronan GLOAGUEN	Directeur Communication, SPC
Mihirangi MOEROA	Chef de projet restauration scolaire, SPC
Lucia TUPAI	4ème VP SPC – élue déléguataire restauration scolaire

Après exposé des actions du SPCPF dans la restauration scolaire du 1^{er} degré aux Marquises,

Les élus communautaires énoncent les enjeux aux Marquises :

- La chèvre ne peut pas être offerte aux élèves car il n'y a pas de vétérinaire pour estampiller la viande ;

- Les poissons de récifs et de rochers ne peuvent pas être offerts aux élèves à cause des arrêtes alors qu'il en mangent chez eux ;
- Dans certains établissement, certains cuisiniers sont des agents du Pays alors que d'autres sont communaux. Ils n'ont pas toujours les mêmes formations. Les cantinières ont besoins d'être formées.
- Comment évaluer le tarif du bol alimentaire ?

**Le Conseil Communautaire,
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

APPROUVE le principe de collaborer avec le SPCPF et le CGF pour l'organisation d'un séminaire intra-archipel sur la restauration (facturation, formation des agents, développement économique pour l'utilisation des produits locaux, etc)

6. AVANCÉ DU DOCUMENTAIRE PATUTIKI

Intervenants :

Teiki HUUKENA	Président de l'association Patutiki
Heretu TETAHIOTUPA	Réalisateur du documentaire <i>Patutiki</i>

Vu la convention d'attribution de subvention à l'association PATUTIKI pour la réalisation d'un documentaire,

M. HUUKENA présente un avancé de la réalisation du documentaire et poursuit son exposé par l'annonce d'un changement de programme. Désormais, il n'est plus possible pour l'équipe d'aller dans toutes les îles mais de faire venir les tatoueurs des îles vers Nuku Hiva au lieu de Hiva Oa.

Les deux motivations derrière ce changement du programme sont présentés ainsi :

- La scénariste a préféré mettre de côté l'histoire de Kena qui se fait tatouer pour aller à la conquête de son amante. Maintenant, le tatouage est présenté différemment avec un jeune qui veut se faire tatouer.
- Logistiquement, les tatoueurs se rendront à Nuku hiva au lieu de Hiva oa car le réalisateur Heretu TETAHIOTUPA et le Président de l'association PATUTIKI et tatoueur Teiki HUUKENA vivent désormais à Nuku Hiva.

Le réalisateur présente des personnes tatouées et projette un petit film pour donner un aperçu du documentaire.

Suite à la présentation de M. HUUKENA et M. TETAHIOTUPA, le ministre invite ces messieurs à faire attention au choix des termes. Un « *Tuhuka* » n'est pas un sorcier mais un spécialiste. Le sorcier a une connotation péjorative. Le ministre les invite également à prendre contacte avec Teve qui s'est fait tatoué tout le corps et de l'insérer dans le documentaire si nécessaire.

Le ministre rappelle que ce documentaire doit avoir un seul objectif: éducatif ou inscription au patrimoine immatériel à l'UNESCO.

Le Conseil Communautaire,

à l'unanimité des membres présents et représentés,

ENCOURAGE l'équipe sur le bon déroulement des étapes restantes à la réalisation du documentaire sur le *Patutiki*

7. UNESCO-MARQUISES

Intervenants :

Heremoana MAAMAATUAIHUTAPU	Ministre de la Culture, de l'Environnement et de l'Artisanat, de l'Energie et des Mines en charge de la Promotion des langues et de la Communication (MCE)
Maurice YUNE	Directeur du Cabinet (MCE)
Hiriata MILLAUD	Chef du service de la culture (SCP)
Tamara MARIC	Conseillère technique, SCP

Monsieur le Ministre présente les avancés du projet UNESCO Marquises et expose un projet de plan de travail demandant au conseil communautaire de le valider ou de faire une autre proposition.

Les ministères de la culture et de l'écologie proposent que le Pays présente le rapport Marquises devant le Comité National des Biens Français le **10 avril 2018**. Selon la décision de ce comité, il peut rester 1 à 4 années, voire plus, pour monter le dossier final que le comité soumettra à l'UNESCO.

A la demande de Monsieur le Ministre, le ministère de l'écologie a approuvé le soutien de l'AFB pour le montage du dossier initial, pour la phase de préparation jusqu'au 10 avril.

Une vidéoconférence est prévue le 15 septembre avec Paris, le Pays et la CODIM.

Monsieur HUUKENA précise à Monsieur le Ministre qu'il a déposé sa candidature pour le poste de chef de projet UNESCO Marquises. Le plan de travail proposé par le ministère annonce la création d'un Comité de Travail mais aucune mention d'un chef de projet n'est faite.

Le Conseil Communautaire,
à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le projet de plan de travail proposé par monsieur le ministre dans l'optique de présenter un dossier d'inscription au Comité National des Biens Français le 10 avril 2018.

8. AVANCEMENT DU PROJET DE PÊCHE HIVA TOA

Intervenants :

Tutu TETUANUI	Co-gérant SARL BIG EYE
Richard PERE	Président du Syndicat des pêches professionnelles de haute mer de Polynésie française
Catherine ROCHETEAU	Directrice de la Direction Polynésienne des Affaires Maritimes

MM. TETUANUI et PERE ont rendu compte de l'avancement de l'armement de la flottille. A ce jour, 10 thoniers sont prêts ; le navire de transformation étant toujours en phase de réaménagement. Une formation des pêcheurs à Fatu Hiva sera assurée par les investisseurs courant Octobre-Novembre.

Mme. ROCHETEAU précise que pour le Brevet de Capitaine de Pêche Côtière, 4 sur 6 modules peuvent être délocalisées et enseignées aux Marquises. Les modules concernant l'aspect radar devront se faire à Tahiti.

Après exposé de MM. TETUANUI et PERE,

**Le Conseil Communautaire,
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

REMERCIE les intervenants pour l'avancement du projet.

9. COMPTE-RENDUS DE LA PARTICIPATION À LA PREMIÈRE CONFÉRENCE DES OCÉANS DES NATIONS UNIS ET AU SÉMINAIRE DE FAKARAVA

- Vu** le courrier n°02968/PR du 9 mai 2017 du Président de la Polynésie française acceptant la demande de la CODIM a participer à la conférence des océans à l'ONU du 5 au 9 juin 2017 ;
- Vu** le compte-rendu cr_mce_07042017.pdf de la réunion d'échange avec le ministre de l'environnement le 7 avril 2017 proposant la CODIM a participer au séminaire de Fakarava concernant la biosphère ;

La mission à Fakarava effectuée s'inscrit dans le cadre des projets d'inscription des îles Marquises au patrimoine mondial de l'UNESCO et d'aire marine protégée. Sur proposition de ministre de la culture et de l'environnement le 7 avril 2017, la CODIM pourrait s'inspirer de la gestion de la biosphère de Fakarava, née en octobre 2006.

La mission à l'ONU effectuée s'inscrit dans le cadre de la création d'une aire marine protégée et du développement de la pêche semi-industrielle aux Marquises.

Le Vice-Président et de la DGS ont tous deux participé à la conférence des océans à l'ONU et la DGS au séminaire de Fakarava

Entendu les compte-rendus du Vice-Président et de la DGS,

Le Conseil Communautaire,

à l'unanimité des membres présents et représentés,

REMERCIE le Vice-Président et la DGS d'avoir participé à la conférence des océans à l'ONU du 5 au 9 juin et au séminaire de Fakarava du 27 au 30 juin ainsi que les compte-rendus.

10. VOTE DES DÉLIBÉRATIONS

(a) **Délibération** portant décision modificative du budget de la communauté de communes des îles Marquises (CODIM) exercice 2017, section d'investissement et de fonctionnement

Suite aux observations apportées au budget de l'exercice 2017, celui-ci est modifié comme suit :

Section d'Investissement

Recettes d'investissement 2016 :	5 395 682	Dépenses d'investissement 2016 :	
13 045 222	Résultat de l'exercice- Déficit d'investissement :	- 7 649 540	Résultats antérieurs
reportés :	- 4 085 537	Déficit de la section d'investissement :	- 11
735 077			

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 est affecté comme suit :

Montant à affecter :	87 440 283
Au compte 1068 :	11 735 077
Au compte 002 :	68 867 932
Reste à réaliser :	6 837 274

Considérant qu'il est nécessaire d'équilibrer le budget de la communauté des communes des îles Marquises

**Le Conseil Communautaire,
après délibération
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

ADOpte cette délibération enregistrée sous le n°20-2017.

(b) **Délibération** portant renouvellement de la modification de la composition des membres du bureau de la Communauté de Communes des îles Marquises

Considérant qu'il y a lieu de nommer un nouveau délégué titulaire au sein du bureau de la communauté de communes des îles Marquises

Considérant la proposition de candidature de Mr Athanase PAHUTOTI en tant que nouveau délégué titulaire et de Mr Lorenzo PAVAOUAU en tant que nouveau délégué suppléant au sein de la Communauté de communes des îles Marquises

**Le Conseil Communautaire,
après délibération
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

APPROUVE les membres suivants devant constituer la nouvelle composition du bureau de la Communauté de communes des îles Marquises :

COMMUNE	Délégués Titulaires	Délégués suppléants
UA POU	Joseph KAIHA Marcel BRUNEAU Georges TEIKIHUPOKO	Damase AH LO Ivelyne TOHUHUTOHETIA Ame BRUNEAU
NUKU HIVA	Benoît KAUTAI Joseline PIRIOTUA Casimir UTIA	Casimir TAMARII Max PETERANO Teva SCHMIDT
HIVA OA	Etienne TEHAAMOANA Ani PETERANO Tania BONNO	Domingo TEHAAMOANA Chris TEIKIVAHITINI Vanina BARSINAS
UA HUKA	Nestor OHU Florentine SCALLAMERA	Ranka AUNOA Albertine TEIKITEEPUPUNI
TAHUATA	Félix BARSINAS Mirella TIMAU	François KOKAUANI Sabina NAKEAETOU
FATUHIVA	Henri TUIEINUI Athanase PAHUTOTI (nouveau)	Marie Céline KAMIA Lorenzo PAVAOUAU (nouveau)

ADOPTE cette délibération enregistrée sous le n°21-2017.

(c) **Délibération** approuvant le principe de la programmation du projet de Pêche Hiva Toa

- Vu** la décision du conseil communautaire inscrite dans le procès verbal du conseil communautaire n°2 des 24 et 25 mai approuvant le principe de financer les salles de mareyage prévues à Hiva oa et Nuku Hiva qui seront louées aux sociétés de mareyage ;
- Considérant** que le projet de pêche Hiva Toa participe au développement de l'archipel des Marquises, notamment la pêche hauturière, qui est un secteur d'activité important respectant les objectifs de pêche durable et responsable ;
- Considérant** que ledit projet de pêche, qui permettra de créer de l'emploi dans l'archipel des Marquises, rentre dans le champ de compétences de la CODIM au titre du développement économique ;
- Considérant** dès lors, qu'il y a lieu de lancer la programmation du projet de pêche HIVA TOA

Les besoins de cette programmation sont présentés de la manière suivante :

- Former des capitaines et des poissonniers ;
- Mener une étude technique et financière pour :
 - une acquisition de 2 salles de mareyage installée 1 à Hiva Oa et 1 autre à Nuku Hiva
 - une acquisition de 7 unités de stockage installées dans les 5 communes.
- Délivrer des labels pour le domaine de:
 - la pêche durable et responsable
 - Appellation d'Origine pour le marché européen
 - Label pour le marché chinois et japonais

La DGS précise que la CODIM apporterait un soutien technique concernant la formation des capitaines et poissonniers ainsi que les labels. Les études techniques et financières pour les projets immobiliers destinés au stockage de poisson et au mareyage seront réalisées après lancement d'un marché public.

Après exposé de la DGS, les élus précisent que les formations et les labels devront être financés par les investisseurs.

**Le Conseil Communautaire,
après délibération
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

APPROUVE le principe de la programmation du projet de pêche Hiva Toa

ADOpte cette délibération enregistrée sous le n°22-2017.

(d) Délibération portant approbation du projet de création d'un plan de gestion des espaces maritimes (PGEM) dans l'archipel des îles Marquises (CODIM)

Considérant l'espace maritime des îles Marquises abrite des écosystèmes marins sources d'une biodiversité exceptionnelle et attire des espèces animales protégées ;

Considérant que certains espaces littoraux des îles Marquises, notamment des baies, présentent un caractère remarquable qu'il convient de protéger et de conserver dès lors qu'ils font partie du patrimoine naturel et culturel de l'archipel ;

Considérant que dans un avenir proche, l'utilisation de l'espace maritime des îles Marquises va s'intensifier, notamment sur le plan de la pêche avec la mise en place du projet Hiva Toa ;

Considérant dès lors, qu'il y a lieu d'élaborer un plan de gestion des espaces maritimes (PGEM) des îles Marquises en application du code de l'aménagement ;

**Le Conseil Communautaire,
après délibération
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

APPROUVE le principe de créer un plan de gestion des espaces maritimes (PGEM) dans l'archipel des Marquises ;

ADOpte cette délibération enregistrée sous le n°23-2017.

La création d'un PGEM relevant du Code de l'Aménagement et faisant intervenir plusieurs ministères,

Le Président de la CODIM

ADRESSERA un courrier au Président de la Polynésie française pour lui faire part du souhait de la CODIM d'avoir un PGEM et lui demandant de mettre en place une équipe pour sa création.

Monsieur le Président clôt les débats de la séance ordinaire, remercie l'assemblée et lève la séance à 20H15.

Secrétaire de séance,

Le président,



Mareva KUCHINKE

Félix BARSINAS